



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 81326

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diminution de moitié de la bourse au mérite. L'arrêté du 11 mai 2015, publié au *Journal officiel* le 18 mai 2015, prévoit, en effet la diminution de moitié du taux annuel de l'aide de la bourse au mérite, passant ainsi de 1 800 euros à 900 euros. Alors que le coût de la scolarité des étudiants augmente sans cesse à chaque rentrée, cette bourse était une aide non négligeable pour les bacheliers disposant de revenus modestes et qui ont obtenu une mention très bien à la dernière session du baccalauréat. Aussi, il souhaite donc connaître les raisons qui ont poussé le Gouvernement à envisager une telle diminution et il souhaite savoir s'il envisage de revenir sur cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81326

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4446

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)